Image not found or type unknown

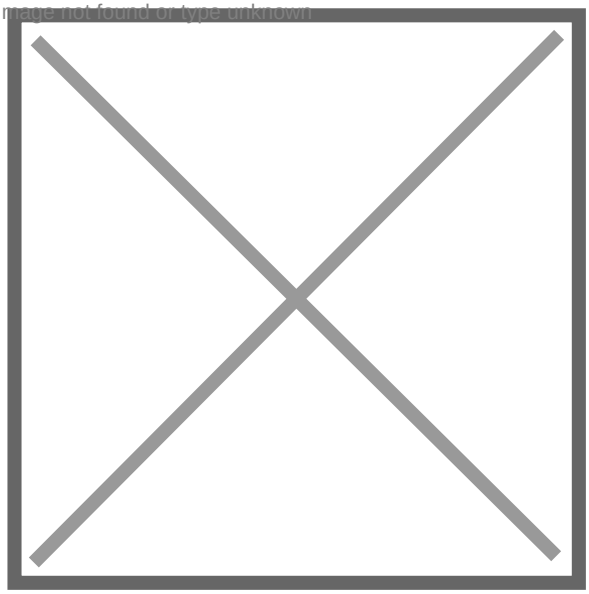

Vente particulier à particulier mes droits ?

Par **lematre**, le **13/03/2011** à **00:21**

bonjour , j'ai vendu mon PC portable , je n'ai rien caché à l'acheteur , le PC étais dans un état parfait , de plus le lecteur graveur dvd à été changé en garantie facture à l'appuie

il ce trouve qu'il veux maintenant que je lui rembourse la somme qu'il à payé pour l'avoir , car la carte mere à griller sois disant à cause des mises à jours microsoft windows...

c'est un logiciel constructeur c'est impossible ..

il menace de porté plainte pour escroquerie , dois-je récupéré mon PC dans cette état et lui rembourser ou je peux me défendre ?

merci beaucoup

j'espere vraiment avoir votre soutiens

Par **mimi493**, le **13/03/2011** à **13:07**

Non, vous ne devez pas le rembourser. Répondez-lui, que lorsqu'il vous présentera l'expertise prouvant le vice caché, vous le rembourserez.

[citation]la carte mere à griller sois disant à cause des mises à jours microsoft windows... [/citation] et puis quoi encore ?

Par **lematre**, le **14/03/2011** à **10:34**

bonjour merci pour votre réponse , sa me réconforte donc oui je suis dans mes droit sauf si il prouve par un expert que le PC à été trafiquer , ce qui n'est pas le cas du tous

merci beaucoup !!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés